

La République du Centre, 30 septembre 2016

ASSEMBLÉE NATIONALE ■ La députée a effectué, hier, un bilan législatif

Valérie Corre a trouvé sa place

Députée de la 9^{ème} circonscription, la socialiste Valérie Corre a effectué le bilan de l'année 2015-2016. Celle qui compte se représenter a pris de l'assurance.

Ann-Maria Courmoult
ann-maria.courmoult@legislature.fr

« Je vous vois d'un autre œil. En fait, vous travaillez ! » Valérie Corre raconte cette anecdote, entendue après la visite, par un habitant de Lorris, de l'Assemblée nationale. La députée PS de la 9^{ème} circonscription revendique les contacts directs avec 116 permanences depuis le début de son mandat, des réunions publiques, des rencontres avec les équipes municipales...

En effectuant un bilan de l'année écoulée, elle dit aussi apprécier le travail législatif. 104 textes adoptés à l'Assemblée nationale, 913 heures de débat, 250 séances... Aujourd'hui, « les plus grosses lois structurelles sont votées » : la loi Santé avec l'instauration du tiers payant - « une vraie nécessité » - à partir du 1^{er} janvier, la loi Travail avec des « points intéressants », la loi sur l'égalité et la citoyenneté, etc. « La situation économi-



DEPUTÉE. « Écouter pour faire des lois justes ». PHOTO ANIC

que est indéniablement plus favorable qu'il y a cinq ans. Les sujets avancent, pas forcément aussi vite que souhaité, mais ils avancent. La loi est le résultat de compromis. C'est la politique du petit pas. L'intérêt du travail parlementaire est aussi de dépasser nos propres intérêts et convictions pour penser à l'intérêt général et à l'avenir », assure-t-elle.

La députée prend d'ailleurs le soin de préciser :

« parler de plus en plus au nom du groupe en commission ou dans l'hémicycle ». Aujourd'hui, elle peut dire « que l'on n'est pas obligé d'être dans le sillon traditionnel. En travaillant, en étant présent, on peut faire sa place ». Qu'elle espère conserver en se présentant aux prochaines législatives.

Valérie Corre a mis sa touche, ici et là : la formation reste gratuite dans le cadre du parcours des étrangers ; les collectivités peuvent mutualiser la

conservation des archives numériques. Fin octobre, elle présentera son rapport sur la mission enseignement supérieur et vie étudiante, notamment sur les bourses. Et, à partir du 13 décembre, sera juge suppléante, avec Jean-Pierre Sueur, à la Cour de justice dans l'affaire Tapie/Lagarde : elle devra lire l'intégralité du dossier envoyé sur cle USB !

« Frontière claire »

La session parlementaire s'arrêtera le 24 février. L'un des moments forts de la session aura été la polémique sur la déchéance de la nationalité. Valérie Corre est heureuse qu'il n'y ait pas eu vote : « On a montré l'utilité des parlementaires de gauche. On ne peut pas leur faire voter n'importe quoi. Entre la loyauté (vis-à-vis du gouvernement) et le gendarme, la frontière pour un député n'est pas toujours facile à vivre. Quand un projet remet en cause mes fondamentaux et mes valeurs, la frontière est désormais claire pour moi ».

Sur le web. Le détail de la session parlementaire et les bonnes phrases sur www.lorap.fr